



Non presentation d'enfant emperchant l'exercice du droit de visit

Par **kb94**, le **09/11/2008** à **17:15**

bonjour, malgré un jugement du jaf du tgi de paris m'autorisant le droit de visite et d'hébergement les 2ieme et 4 ieme we de chaque mois, la mere de ma fille est volontairement absente de son domicile lorsque je viens chercher cette dernière, m'empechant donc de la prendre pour le we j'ai déjà déposé une main courante, puis je contacter le tgi immediatement ou dois je porter plainte , même sans prendre d'avocat ?merci pour vos réponses.